

# INFORMATION DU PUBLIC

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de communes  
du Piémont Cévenol

Vu l'arrêté de mise en enquête publique en date du 27 novembre 2024.

Description de l'opération soumise à enquête publique :

L'opération porte sur l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Autorité responsable du projet :

Le projet est conduit sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes du Piémont Cévenol (13 bis rue Docteur Rocheblave, 30260 QUISSAC).

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Angélique FOLCHER, chargée de missions SCoT de la Communauté de communes du Piémont Cévenol : [scot@piemont-cevenol.fr](mailto:scot@piemont-cevenol.fr), Tél : 04.66.93.06.12.

Durée de l'enquête publique : du lundi 20 janvier 2025 à 9h au vendredi 21 février 2025 à 17h, soit 33 jours consécutifs.

Lieux et siège de l'enquête :

Les communes de :

- 1- Mairie de Quissac - 1 place Charles Mourier 30260 QUISSAC
- 2- Mairie de Lédignan - 3 place Georges Dumas 30350 LEDIGNAN
- 3- France Services de Saint Hippolyte du Fort - passage Paul Adgé 30170 SAINT HIPPOLYTE DU FORT
- 4- Mairie de Sauve - place Sivel 30610 SAUVE

Ont été désignées comme sièges de l'enquête publique.

Désignation de la commission d'enquête publique :

- 1- Président : Monsieur Bernard DALVERNY
- 2- Membres titulaires : Monsieur Bernard TOURNADRE et Monsieur Vincent ALLIER
- 3- Membre suppléant : Monsieur Yves FLORAND

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter les dossiers :

Les pièces du dossier complet d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, qui pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit en mairie de :

- 1- QUISSAC, 1 place Charles Mourier, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.
- 2- LEDIGNAN, 3 place Georges Dumas, le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, le mardi de 8h30 à 12h, le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.
- 3- SAINT HIPPOLYTE DU FORT, passage Paul Adgé, les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
- 4- SAUVE, place Sivel, les lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 8h à 12h, le vendredi 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Une version dématérialisée du dossier d'enquête sera, par ailleurs, mise à la disposition du public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5843> et sur le site <https://www.piemont-cevenol.fr/>.

En outre, un accès gratuit au dossier est mis en place sur poste informatique prévu à cet effet dans les locaux des mairies concernées, aux jours et heures mentionnées ci-dessus, pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Communauté de communes du Piémont Cévenol, dès la publication de cet avis.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations :

Pendant la durée de l'enquête, les observations portant sur le dossier de SCoT du Piémont Cévenol pourront être, par toute personne intéressée, soit :

- 1- Consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture du public des mairies concernées.
- 2- Adressées par correspondance, à l'attention des commissaires enquêteurs, sur le projet d'enquête préalable au projet de SCoT du Piémont Cévenol, domicilié à la Communauté de communes du Piémont Cévenol, 13 bis rue Docteur Rocheblave, à Quissac (30260).
- 3- Adressées directement sur le registre dématérialisé ouvert à l'adresse URL suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5843>.
- 4- Adressées par courrier électronique aux commissaires enquêteurs à l'adresse suivante : [enquete-publique-5843@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5843@registre-dematerialise.fr).
- 5- Communiquées par voie écrite ou orale, aux commissaires enquêteurs, qui recevront personnellement le public à l'occasion des permanences qui seront tenues dans en mairie de :
  - a. Mairie de Quissac : lundi 20 janvier 2025 de 9h à 12h (jour d'ouverture de l'enquête), jeudi 6 février 2025 de 14h à 17h, vendredi 21 février 2025 de 14h à 17h (jour de clôture de l'enquête).
  - b. Mairie de Lédignan : lundi 20 janvier 2025 de 14h à 17h (jour d'ouverture de l'enquête), vendredi 21 février 2025 de 9h à 12h (jour de clôture de l'enquête).
  - c. France Services de Saint Hippolyte du Fort : lundi 20 janvier 2025 de 9h à 12h (jour d'ouverture de l'enquête), jeudi 6 février 2025 de 14h à 17h, vendredi 21 février 2025 de 14h à 17h.
  - d. Mairie de Sauve : jeudi 6 février 2025 de 9h à 12h.

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique, ainsi que celles adressées par voie postale ou reçues par les commissaires enquêteurs seront consultables sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/5843>.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête :

Le présent avis sera affiché dans les 34 communes du territoire du Piémont Cévenol. Il sera également publié sur le site internet de la Communauté de communes du Piémont Cévenol : <https://www.piemont-cevenol.fr/>.

Le rapport et les conclusions motivées des commissaires enquêteurs, seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête à la Communauté de communes du Piémont Cévenol, sur le site internet de la Communauté de communes (<https://www.piemont-cevenol.fr/>).

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT du Piémont Cévenol, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions des commissaires enquêteurs, sera soumis, pour approbation au conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Le Vice-Président,

Cyril MOH



PIÉMONT  
CÉVENOL  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES